



Règlement Général

Article 1 : Organisation

L'association **ODYSSEA** organise :

- Des épreuves pédestres mixtes (10km course non chronométrée, 5km course et marche non chronométrée et une course enfants 1km « Je cours pour Maman ») **le dimanche 10 octobre 2021 en Centre ville de Dijon à partir de 9h00.**
- Des épreuves connectées (5km et 10km) qui se tiendront du **lundi 4 octobre 08h00 au dimanche 10 octobre 18h00.**

Attention : tout engagement nécessite l'acceptation du règlement de course et le strict respect de la charte de responsabilité incluant la bonne conduite et l'anti-triche qui devra également être validée sur l'application mobile Odyssea.

Article 2 : Programme et circulation sur la voie publique

Chaque inscrit devra se conformer à toutes les mesures de sécurité obligatoires et devra également respecter le code de la route, les règles de circulation sur la voie publique, la propreté du site, des parcours et de ses alentours.

Le nombre de dossards sera fonction des jauges autorisées par la Préfecture.

- Épreuves pédestres mixte le dimanche 10 octobre 2021

Départ : à partir de 9h00, Cours du Parc à Dijon

Arrivée : Parc de la Colombière à Dijon

Horaires :

9h00 : Course 10km non chronométrée.

10h30 : Course Enfants 1km « Je Cours pour Maman » (entre 5 et 12 ans inclus)

11h00 : Course 5km non chronométrée (à partir de 8 ans)

11h15 : Marche 5km non chronométrée (à partir de 5 ans)

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits et munis de leurs dossards, les accompagnateurs sont interdits sur le parcours pendant le temps de course.

Les trottinettes, vélos, skateboards et rollers ne sont pas non plus autorisés sur le parcours.

Les poussettes et les chiens tenus en laisse sont tolérés mais devront se placer en fin de sas pour ne pas gêner les autres participants.

Toutes les informations concernant le plan de parcours, les lieux et dates de retraits des dossards et tee-shirts de course sont disponibles sur le site internet <https://odyssea.info/course/dijon/>.

L'entrée sur le village Face à la plage du Moulin Blanc se fera via la présentation de son dossard ou de sa convocation (téléchargeable via le site odyssea.info). Un contrôle visuel à chaque entrée sera effectué. Les sacs à dos sont interdits.

Conformément aux réglementations en cours sur la pandémie Covid 19, le PASS SANITAIRE sera également obligatoire pour pouvoir accéder au village et aux départs de courses/marches.

- **Épreuves connectées (5km et 10km) du lundi 4 octobre 08h00 au dimanche 10 octobre 18h00.**

Les épreuves sont exclusivement réservées aux participants dûment inscrits qui recevront un lien de téléchargement pour accéder à l'application Odyssea et participer à l'épreuve connectée.

Tous les inscrits déclarent être en possession d'une police d'assurance individuelle accident couvrant les dommages corporels. L'Épreuve connectée ODYSSEA est non encadrée par l'organisateur. Tous les inscrits participent sous leur entière responsabilité pour tout dommage que ce soit. La réalisation d'une distance de 5km ou 10 km demande un entraînement adapté, tous les participants doivent être sûrs de leur état de bonne forme physique pour réaliser le Challenge Connecté. En souscrivant à la course, les participants déclarent être informés de ce point et acceptent de participer sous leur entière responsabilité. Ils dégagent l'association ODYSSEA, organisateur de l'évènement, de toutes responsabilités pour quelques réclamations que ce soit, concernant toutes blessures personnelles, décès ou dommages matériels survenus lors de cette course connectée.

Article 3 : Modalités d'inscription

3-1 Inscription individuelle

Les inscriptions individuelles s'effectuent selon les conditions suivantes :

Sur internet : <https://odyssea.info/course/dijon/>

Inscriptions en ligne possibles jusqu'au **vendredi 8 octobre 2021 à 22h00**

3-2 Tarifs d'inscription et limites d'âges :

Course présentielle	Tarifs
1km enfants (entre 5 et 12 ans)	5 €
5km Allure libre non chronométré (à partir de 5 ans)	13 €
10 Km Course non chronométrée (à partir de 16 ans)	15 €

Course connectée 5km ou 10km	Tarif
A partir de 14 ans sur le 5km et 16 ans sur le 10km	13 €

Participation Solidaire	Tarif
Participation Solidaire	10 €

Il ne sera procédé à aucun remboursement.

En cas d'annulation de la course présentielle, les personnes seront automatiquement basculées sur les courses connectées.

Article 4 : Justificatif

- Épreuves pédestres 10km non chronométrée, 5km non chronométrée allure libre, 1km « Je cours pour Maman » du dimanche 10 octobre

Une convocation téléchargeable sur notre site sera demandée lors du retrait des dossards ainsi qu'une pièce d'identité.

Aucun certificat médical n'est demandé. Pour autant, pour les **coureurs/marcheurs mineurs, l'autorisation parentale est nécessaire.**

Sans présentation de ces documents, les participants ne pourront pas participer à la manifestation.

Par ailleurs, le parent responsable autorise le transfert à l'hôpital par un service d'urgence (Pompiers, SAMU, etc. ...) pour que puisse être pratiquée, en cas d'urgence, toute hospitalisation, intervention chirurgicale, y compris une anesthésie sur son enfant.

- Épreuves connectées (5km et 10km) du lundi 4 octobre 8h00 au dimanche 10 octobre 18h00.

Ces 2 épreuves étant chronométrées, un certificat médical est obligatoire, notamment pour le 10 km afin de pouvoir être classé. Il y aura lieu de remettre :

- une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir », délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date de la manifestation. (Attention : les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Dirigeant et Découverte ne sont pas acceptées);
- ou un certificat médical d'absence de contre-indication à la **pratique du sport en compétition** ou de **l'Athlétisme en compétition** ou de la **course à pied en compétition**, datant de **moins d'un an** à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. L'organisateur conservera, selon le cas, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10 ans).
- **Les participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à l'IAAF. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

- **ATTENTION : Depuis le 1er janvier 2019, les licences de triathlon (et les certificats médicaux pour le triathlon) ne sont plus acceptées pour participer à une épreuve running et ce malgré la mention que la FFTri a ajouté sur lesdites licences.**

Article 5 : Modalités d'inscription entreprises et groupes

Les inscriptions des groupes et/ou entreprises supérieures à 10 personnes s'effectuent selon les conditions :

- Tous les groupes bénéficieront de ce service (regroupement de dossards, préparation des tshirts et dossards en amont de l'événement, possibilité de facturation globale)
- Les inscriptions pour ces groupes/entreprises seront clôturées à la date du **jeudi 30 septembre à 20h00.**

Les groupes et/ou entreprises ne bénéficieront d'aucun tarif préférentiel sur l'inscription de chaque participant au sein de leur groupe et seront facturés au prix de l'inscription individuelle.

Ils seront par ailleurs assurés d'obtenir des dossards pour leur groupe à partir du moment où ils se seront inscrits préalablement sur le site www.odyssea.info

Pour concourir, les groupes constitués devront s'inscrire via un dossier d'inscription sur www.odyssea.info.

Dès lors, un « responsable d'équipe ou référent » devra être désigné au sein de l'équipe constituée et sera le correspondant de l'Organisation ODYSSEA pour l'ensemble des opérations relatives aux inscriptions et à la distribution des tee-shirts et dossards (contact : odyssea.groupe@gmail.com).

Un challenge du Coeur sera en ligne sur le site internet odyssea.info et classera les groupes en fonction de la somme totale collectée par leur groupe.

La visibilité sur le T-shirt de course Odyssea (offert à l'ensemble des participants inscrits sous réserve de stock disponible) est exclusivement réservée aux partenaires de la course.

Les entreprises participantes ainsi que leurs collaborateurs ne pourront en aucun cas ajouter le logo et/ou nom de leur entreprise sur le T-shirt et/ou dossard sans en avoir expressément fait la demande auprès d'Odyssea et obtenu son autorisation.

Article 6 : Responsabilité, Responsabilité civile et Garantie personnelle « individuelle accident », épreuve sur site (non connectée)

Les personnes participent à la compétition sous leur propre et exclusive responsabilité en cas de vol(s), perte(s), ou détérioration(s) d'objets, comme en cas d'accident ou défaillance consécutifs à un mauvais état de santé, ou encore en cas de non-respect du Code de la Route ou du présent règlement.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

L'association Odyssea dans le cadre de cette épreuve pédestre, a contracté une assurance couvrant les risques en responsabilité civile des organisateurs, des bénévoles et des participants. Les licenciés bénéficient d'une assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres concurrents (non licenciés) de souscrire une garantie personnelle "individuelle accident". Si ceux-ci n'adhèrent à aucun contrat de ce type, chaque participant déclare solennellement en s'inscrivant et en adhérant au présent règlement refuser de souscrire une garantie personnelle « individuelle accident » et ce en toute connaissance de cause.

Tout dossard est individuel et en est sa propriété. En aucun cas, il ne peut le céder à une tierce personne.

La sécurité médicale est assurée **uniquement le dimanche 10 octobre** sur l'évènement par la Sécurité Civile en présence d'un médecin.

Article 7 : Résultat et classement

- Epreuves pédestres mixtes du dimanche 10 octobre 2021 ;

Les participants des courses 10km, 5km, et 1km « Je cours Pour Maman » se verront attribués un dossard (obligatoire pour prendre le départ des épreuves), mais aucun classement ne sera produit.

Les camelbacks, ainsi que les bâtons de marche nordique, sont interdits sur toutes les courses au programme d'Odyssea Dijon 2021 du dimanche 10 octobre 2021.

La course **ODYSSEA DIJON** est exclusivement réservée aux participants dûment inscrits. Vélos, trottinettes, rollers, poussettes sont interdits sur les parcours pendant la manifestation à l'exclusion des poussettes pour les parents sur la marche.

- **Epreuves connectées (5km et 10km) du lundi 4 octobre 2021 08h00 au dimanche 10 octobre 18h00**

Les courses 5km et 10 km feront l'objet d'un chronométrage via l'application et d'un classement scratch. Ce classement fera l'objet d'une publication, tant sur Internet que sur tout média au choix de l'organisateur.

Article 8 : Temps de course

Le temps de course maximum est de 1h30 pour effectuer le parcours des 10 km et de 1h sur le 5km sur les courses présentiellees.

Article 9 : Droit à l'image

Un reportage photos et vidéo sera effectué dans le cadre de cette manifestation, dont les photos et les images seront publiées sur les divers médias dont disposent l'organisateur et ses partenaires et pourront être utilisées à des fins commerciales.

Article 10 : Annulation

Un directeur de course est nommé par l'organisateur pour cette compétition. Il a tout pouvoir de décision et cela sera sans appel. En particulier, en cas de force majeure il sera autorisé à annuler l'épreuve au dernier moment comme de l'arrêter au cours de son déroulement.

A quelque titre que ce soit, il ne sera procédé dans ce cas à un quelconque remboursement des frais d'engagement.

Article 11 : Traitement des données et Politique de confidentialité

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre inscription. Elles font l'objet d'un traitement informatique conforme aux dispositions de la Loi 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ainsi qu'au règlement Européen n°2016/679 du 27 avril 2016. En vertu ceux-ci, vous bénéficiez d'un droit d'opposition, d'accès, et de rectification, de suppression, et de portabilité des données

vous concernant. Pour faire usage de celui-ci vous devez adresser un courriel à l'adresse : contact@odyssea.info.

La politique de confidentialité de l'association Odyssea en matière de protection des données personnelles est susceptible d'être modifiée, notamment au gré des évolutions légales et jurisprudentielles. Toutes les modifications éventuellement apportées seront consultables sur les règlements de course. La présente politique de confidentialité s'applique à tout participant inscrit et utilisateur de l'application mobile Odyssea.

ODYSSEA est seule propriétaire des informations recueillies au moment de votre inscription. En aucun cas les informations personnelles ne seront vendues, échangées, transférées, ou données, sous-traitées à une autre société pour n'importe quelle raison que ce soit. Par ailleurs, seules les informations strictement nécessaires sont recueillies, et ce, dans l'unique but de répondre aux demandes des participants et répondre aux besoins individuels.

Nous ne vendons pas vos informations personnelles et nous ne collectons pas, n'utilisons pas et ne partageons pas des cookies avec des tiers.

Des questions ou des commentaires sur cette Politique de confidentialité peuvent être envoyés par courrier à l'adresse mail contact@odyssea.info.

Article 12 : Adhésion au règlement

L'inscription à la course **ODYSSEA DIJON** vaut adhésion expresse :

- au présent règlement et en particulier l'acceptation pour chaque participant de voir figurer son nom, prénom et photos dans les médias, sur Internet et sur tout document et plaquette que l'organisation et ses partenaires seraient amenée à créer et à diffuser après l'épreuve.
- à l'engagement pour chaque participant de respecter les différents protocoles sanitaires mis en place par l'organisation.